

La condamnation d'Erwin Kessler a été confirmée par le Tribunal fédéral

JUSTICE • *Le président d'Acusa, qui accusait le conseiller d'Etat Pascal Corminbœuf de violer la loi sur la protection des animaux, paiera 45 jours-amendes.*



En avril dernier, Erwin Kessler était arrivé au tribunal, sûr de son affaire. CHARLY RAPPO-A

ANTOINE RUF

Cette fois, c'est définitif: le Tribunal fédéral a sèchement rejeté le dernier recours du bouillant président de l'Association contre les usines d'ani-

maux (Acusa) Erwin Kessler. Celui-ci avait été condamné à 45 jours-amendes ferme (à 70 fr. le jour, soit 3150 fr.) en avril dernier par le juge de police de la Sarine pour avoir grave-

ment diffamé et injurié le conseiller d'Etat Pascal Corminbœuf dans le journal de l'association, largement diffusé en terre fribourgeoise.

La condamnation du président

d'Acusa avait déjà été confirmée par le Tribunal cantonal, qui avait lui aussi rejeté le recours d'Erwin Kessler.

Camps d'extermination

Pour faire bonne mesure, les juges fédéraux ont infligé à Erwin Kessler 4000 fr. de frais de justice, histoire sans doute de lui signifier que ce recours avait à leurs yeux quelque chose de légèrement abusif. Ayant invoqué devant le Tribunal fédéral que sa condamnation aux frais de la cause par le Tribunal relevait des méthodes russes envers les condamnés politiques, Erwin Kessler risque bien d'assimiler les frais du Tribunal fédéral aux camps d'extermination des Khmers rouges cambodgiens.

Maniant mieux l'invective que le Code pénal et le Code de procédure pénale, le président d'Acusa s'obstinait à demander le renvoi de son procès devant la justice thurgovienne, malgré plusieurs décisions

contraires du Tribunal fédéral et un respect rigoureux par le président Nicolas Ayer des droits linguistiques de l'accusé.

En octobre 2006, en pleine campagne électorale, le journal d'Acusa avait accusé le conseiller d'Etat de laisser volontairement un paysan châtelain détenir des vaches qu'il était notoirement incapable de soigner. Le directeur de l'Agriculture y était aussi accusé de tolérer la détention de cochons dans des conditions inadmissibles, et figurait en photo à

côté de porcelets mort-nés, le tout orné de l'inscription «déchet».

«Méchanteté gratuite»

Cette publication, diffusée en tous-ménages dans le canton, n'a pas coûté son siège au directeur de l'Agriculture, mais a entraîné des réactions négatives dont l'entourage de Pascal Corminboeuf a passablement souffert. Le juge de police Nicolas Ayer

avait relevé qu'Erwin Kessler avait «fait preuve de méchanteté gratuite, de lâcheté et d'un dessein de nuire évident» en le condamnant.

Erwin Kessler était arrivé au tribunal en faisant le V de la victoire, flanqué de quelques assistantes chargées de la gestion de ses sms et de la mise en circulation des photos du scandale. Il avait d'emblée tenté de réorganiser l'audience selon ses convenances personnelles, refusant de répondre aux questions du président et de s'exprimer autrement qu'en lisant en allemand un plaidoyer de 20 pages.

Son refus de participer à la procédure probatoire avait eu un effet collatéral auquel Erwin Kessler n'avait probablement pas pensé: il l'a empêché d'apporter la preuve de la véracité de ses accusations et celle de sa bonne foi. A partir de cet autogol, une condamnation paraissait difficilement évitable. |